# Le Bulletin
du Comité de Liaison des Retraitées et Retraités

NOVEMBRE 2023



Comité de Liaison des Retraitées et Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tél. 01.89.16.48.49 - poste 211 clr@solidairesfinancespubliques.org


## Nuls !

**Il est un sujet qui fait rarement la une des journaux et dont nos concitoyens se soucient assez peu mais qui est pourtant la parfaite illustration de l'échec de nos politiques économiques depuis 1982.**
**1982, oui, la date est certaine et gravée dans le marbre de notre histoire économique contemporaine. Il s'agit du tournant de la rigueur initiée cette année-là par la première vague des réformistes libéraux de l'époque, poursuivie depuis sans désemparer.**

**La politique économique de la France s'est résumée en une seule ligne stratégique : faire en sorte que les entreprises Françaises soient compétitives au niveau international, le marché ferait le reste.**
**Il s'est ensuivi une kyrielle de mesures visant à abaisser tous les impôts pesant sur les entreprises, à alléger les charges sociales, à réduire le coût du travail, à faciliter les licenciements, à réduire l'indemnisation des chômeurs, à introduire des aides directes à l'investissement (Crédit d'impôt recherche), on en passe, mais toujours à sens unique.**
**Cette politique, fatalement dispendieuse budgétairement et socialement destructrice, s'est traduite par quel résultat ?**
**163 milliards de déficit commercial en 2022, record battu année après année.**
**En fait, le commerce extérieur de la France repose encore et toujours sur trois piliers : Airbus, les produits de luxe (essentiellement les parfums) et les produits agricoles avec les vins et spiritueux en tête de gondole.**
**Le reste, zéro la tête à toto.**

**Il a fallu la crise du COVID pour mesurer à quel point nous étions consubstantiellement tributaires de nos importations y compris pour les produits stratégiques comme les médicaments.**
**A l'époque on s'est beaucoup gaussé d'Édith Cresson, un temps première Ministre, mais, si elle n'avait pas la manière, elle avait le fond, elle qui voulait «réindustrialiser le pays». Mais, en France, c'est la manière qui compte.**
**Il serait temps d'arrêter les frais au sens propre et de redonner à l'État son rôle et des moyens d'action.**

**Pendant quarante ans la France naïve et aveugle a fait le choix du libéralisme économique pour un résultat nul de chez nul.**

**Stop ou encore ?**

**Sommaire …**


Edito : Nuls
Pages 2 et 3
Novembre 1989
La chute du Mur de Berlin
Pages 4 et 5
Une société sans impôts
(suite et fin)
Page 6
Le progrès technique
au service de l'usager
Page 7
La taxe foncière des propriétés
bâties, mal aimée ou méconnue
Page 8
Publicité des Impôts un rêve
Finlandais ?

# Novembre 1989 - La chute du Mur de Berlin

**Vous souvenez-vous de la nuit du 9 au 10 novembre 1989 ?**
**Vous étiez certainement, comme des milliers d'autres personnes du monde entier, devant votre écran de télévision à regarder de jeunes Allemands de l'Est et de l'Ouest briser « le Mur de Berlin », ce Mur de la honte, qui depuis le 13 août 1961, divisait en deux la ville de Berlin : Berlin-Ouest et Berlin-Est.**

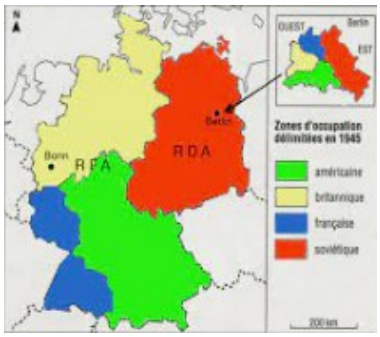


**La construction du Mur de Berlin était l'un des symboles du « rideau de fer » entre le bloc communiste bolchévik de l'URSS (la RDA : République Démocratique Allemande) et le bloc démocratique capitaliste de l'Ouest (la RFA : République Fédérale Allemande)**

**Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne se retrouve divisée en quatre zones d'occupation : une zone soviétique, une zone britannique, une zone américaine et une zone française.**
**Ce découpage fait suite à l'accord conclu entre les Alliés vainqueurs en février 1945 à Yalta. La ville de Berlin, située au cœur de la zone d'occupation soviétique, se retrouve également divisée en quatre. L'armée soviétique laisse aux Occidentaux l'ensemble de la zone Ouest de la capitale. Le secteur Est représente de son côté 409 km², soit 45,6% de la superficie de la ville. La capitale allemande devient très vite un enjeu majeur de la Guerre froide qui s'engage dès la fin des hostilités le 8 mai 1945.**

## 1961 : la construction du Mur de Berlin

**Pour faire face aux vagues d'émigration de l'Est vers l'Ouest, les autorités communistes de la RDA décident de réagir. Dans la nuit du 12 au 13 août 1961, elles érigent un mur anti-migratoire entre Berlin-Est et Berlin-Ouest et massent des troupes aux postes frontières. La pose de grillages et de barbelés encercle Berlin-Ouest et marque le début du processus d'édification du Mur de Berlin.**

**Ce rideau de Fer, barrière aussi bien idéologique que physique, séparait les États européens en un bloc de l'Ouest et un bloc de l'Est.**

**Ce rideau était protégé par des barbelés, des miradors et autres pièges. De part et d'autre de cette ligne se trouvaient des « no man's land » qui empêchaient les fugitifs de la franchir facilement. La section la plus fortifiée et la plus connue de ce rideau de fer se trouvait au niveau du « Mur de Berlin » qui séparait Berlin-Ouest de Berlin-Est.**

**En 1962, le mur est étendu sur 15 kms de long et des barricades sont érigées sur 130 kms, 165 miradors et 232 blockhaus surveillent les frontières. En 1976, ce mur de 3,60 m de haut est précédé d'une zone large de 40 m à 1,5 kms, ce qui fait que les Allemands de l'Est ne pourront approcher de ce mur.**

**Au-delà des répercussions politiques de la construction du mur, devenu le symbole de la Guerre froide dans le monde entier, c'est la vie de toute une population qui a été bouleversée depuis août 1961.**

**Dès cette date fatidique, 63 000 Berlinois de l'Est perdent leur emploi à Berlin-Ouest, 10 000 de l'Ouest perdent leur emploi à Berlin-Est, et ce sont également des milliers de familles qui sont séparées pendant plus de vingt ans.**

**C'est ce mur de la « honte » que des milliers d'Allemands de l'Est n'auront de cesse de tenter de franchir, au péril de leur vie. Ces tentatives de franchissement du mur coûteront la vie à 80 personnes, dont 59 ont été abattues par les « VoPos » (Volkspolizei ou police du peuple ou encore gardes-frontières) et 115 autres blessées par balles. On estime à moins de 5 000 le nombre de personnes qui sont parvenues à passer de Berlin-Est à Berlin-Ouest.**

**Lors de sa visite à Berlin, le 26 juin 1963, le Président Kennedy prononcera dans son discours ces mots lourds de sens : Tous les hommes libres, où qu'ils vivent, sont les citoyens de Berlin, et c'est pourquoi je déclare avec fierté, en homme libre : « Ich bin ein Berliner » ( je suis un Berlinois ) !**

**Il faudra attendre le début des années 1970, et l'arrivée au pouvoir des sociaux-démocrates avec comme chef de file, Willy Brandt, pour que se mette en place une politique d'ouverture et de détente avec l'Europe communiste et l'URSS.**

## 1989 : première brèche dans ce rideau de Fer qui va tomber sous les coups de pioches des Berlinois !

**La première brèche de ce « rideau » se fait le 13 février 1989 lorsque la Hongrie et l'Autriche décident de démanteler le Mur à leur frontière. 25 000 Allemands de l'Est en profitent pour s'échapper et de passer à l'Ouest en prétextant des vacances en Hongrie.**

**Cédant à la pression populaire, le gouvernement est-allemand envisage de lâcher du lest sur la liberté de circulation.**

**Le 9 novembre 1989, alors que les habitants de l'Est revendiquent une liberté de circulation vers l'Ouest, c'est lors d'une conférence de presse que le responsable communiste Günter Schabowski précipite la chute du mur de Berlin en déclarant que les Allemands de l'Est peuvent « immédiatement » émigrer à l'étranger.**

**Ce soir-là, les Berlinois prennent d'assaut le mur et crient : « « Nous sommes UN peuple, nous sommes le peuple ». Ils s'attaquent au mur avec des marteaux, pioches et autres burins.**
**Ce « Mur de la Honte » dans lequel les Berlinois de l'Est donnent les premiers coups de pioches devient un symbole d'espérance, de liberté retrouvée et de Paix !**

**Deux jours après le premier coup de pioche, le violoncelliste et chef d'orchestre Mstislav Rostropovitch, donnera un concert improvisé face au « Mur de Berlin ». La foule s'est réunie autour de lui et une intense émotion a été partagée par chaque personne présente dans un « silence fantastique » ! Je suis venu jouer ici pour que l'on se souvienne de tous ceux qui sont morts à cause de ce mur dira Mstislav Rostropovitch !**

**Le 22 décembre 1989, l'ouverture officielle de la « porte de Brandebourg » rétablit le libre passage entre les deux Allemagne.**

# Une société sans impôts ? Suite et fin !

**Aujourd'hui, nous arrivons à l'étude sommaire d'une partie du dernier chapitre du livre de Vincent Drezet. Ce chapitre, logiquement tourné vers l'avenir, tente d'identifier l'un des principaux enjeux.**

## Renforcer le consentement à l'impôt : pédagogie contre démagogie !

**Pourquoi le système fiscal suscite-t-il autant d'incompréhension et de mécontentement ? On répondra par une autre question. Comment peut-on accepter un système injuste, instable et complexe ? Certes, il ne s'agit pas de tomber dans le simplisme de ceux qui prônent l*a flat tax* (impôt proportionnel à taux unique), mais bien de rendre la fiscalité plus simple. L'objectif primordial d'une éventuelle réforme fiscale est de garantir que le taux d'imposition global s'élève au fur et à mesure que le revenu (ou la valeur du patrimoine) s'élève, de manière à instaurer une véritable justice fiscale. Enfin, la stabilité de la législation fiscale ne peut que rendre l'impôt mieux compris et accepté. Un système fiscal plus simple, plus juste, plus stable, voilà qui favoriserait une réconciliation entre les Français et l'impôt et qui renforcerait le consentement à l'impôt, essentiel au « vivre ensemble ».**

**L'affaiblissement du consentement à l'impôt amène le sujet de la contrepartie de l'impôt. En la matière, des progrès peuvent être faits. On peut, par exemple, améliorer la clarté des circuits de financement de l'action publique.**

**Les finances locales illustrent à merveille cette question : le financement des politiques locales est parfois jugé complexe et peu clair. Il dépend désormais largement des finances de l'État. Cela nuit à la compréhension des politiques locales financées par la taxe d'habitation (totalement supprimée pour les résidences principales depuis 2023) et la taxe foncière (en partie augmentée depuis la suppression de la TH) entre autres.**

**Enfin, le débat sur les gaspillages (avérés ou non) de l'argent public montre à quel point le lien entre l'impôt et son utilisation est une question capitale et sensible pour l'opinion publique.**

**Renforcer le consentement à l'impôt est un préalable indispensable au débat sur le niveau, la répartition et l'utilisation de l'impôt.**

**Pour ce faire, l'amélioration de l'information des citoyens est cruciale car une véritable démocratie doit permettre à chaque citoyen d'exprimer librement son choix en toute connaissance de cause. Malheureusement, le débat public sur la fiscalité se résume bien trop souvent à quelques formules convenues : les promesses électorales en sont la parfaite illustration.**

**Les citoyens doivent s'emparer du débat sur la fiscalité. Un débat de fond doit explorer deux voies déterminantes : la pédagogie de l'impôt et le décryptage des orientations fiscales. Il faut montrer que les grands enjeux sont aisés à comprendre et qu'ils ne sont pas accessibles qu'à une poignée d'initiés.**

**Pour nous en convaincre, considérons que trois grandes questions structurent le débat sur la fiscalité :**

**1 - Quel doit être le niveau de ressources publiques nécessaire à la couverture des dépenses publiques ? Pour répondre, il convient de déterminer la place du service public et de la protection sociale.**

**2 - Quelle est la répartition de la contribution demandée aux citoyens ? Pour répondre, il convient de se plonger dans le débat sur la fiscalité proprement dit.**

**Chacun peut comprendre cet enjeu sans pour autant être un expert... Il suffit de rappeler que l'impôt finance l'action publique et qu'il est un instrument procédant de choix politiques. Il agit sur la répartition des richesses et les inégalités. Il peut enfin jouer un rôle incitatif en favorisant tel ou tel comportement.**

**Pour que le système fiscal atteigne les objectifs qui lui sont assignés, il doit être fondé sur différentes assiettes afin de mieux appréhender les capacités contributives des agents économiques (ménages et entreprises). Ceci oblige donc d'imposer tout à la fois les revenus, les bénéfices, la consommation et le patrimoine.**

**Concrètement, le système fiscal utilise à cet effet différents impôts (directs, progressifs ou non, indirects) dont le niveau et la structure varient en fonction des choix politiques.**

**3 – Mener un débat éclairé et serein sur la fiscalité ! Face à l'impôt, les citoyens sont tour à tour perplexes devant sa complexité, mécontents de certaines hausses et des déséquilibres du système fiscal, demandeurs d'une vraie réforme de fond, désillusionnés devant les promesses électorales et devant les mesures des gouvernements successifs, ou encore passionnés lorsque cette question sensible est débattue en famille, avec des amis ou des collègues.**

**Créer les conditions d'un débat éclairé et serein sur la fiscalité est sans aucun doute une nécessité démocratique. C'est un défi immense mais il faut agir tôt, c'est-à-dire en enseignement scolaire.**

**Au-delà de l'enseignement scolaire, la pédagogie de l'impôt (et, plus largement, des prélèvements obligatoires) est une nécessité civique. Il est impossible de se faire une opinion éclairée sur une proposition de tel ou tel candidat si certains principes et certains enjeux fondamentaux ne sont pas compris. La population est mal formée ou mal informée (par les candidats ou les médias). Cela nuit forcément à la clarté et à la sérénité du débat sur la fiscalité, au cours duquel les différentes opinions devraient en théorie s'exprimer en toute connaissance de cause.**

## Mieux de dépenses publiques, voilà l'objectif !

**Les politiques menées sur ce terrain au cours des dernières années ont montré leurs limites. Le bilan des politiques de baisse de la dépense publique n'est, en effet, guère reluisant. :**

**- les politiques néolibérales consistant à pressuriser les finances et l'action publiques n'ont pas permis de relancer l'activité économique. Les restructurations, la réduction du nombre de fonctionnaires et la baisse de la masse salariale (par le gel des rémunérations ou la baisse du volume des promotions internes) se sont révélées inefficaces sur le plan comptable et désastreuses pour le fonctionnement du service public. Les politiques de l'offre sont en effet censées réduire les recettes et les dépenses publiques. Autrement dit, elles entravent une relance par la demande, laquelle demeure plus que jamais nécessaire pour consolider et améliorer les droits sociaux et répartir les richesses avec plus d'équité. Parmi les gisements d'économies qui existent sans doute, ici ou là, il faut aussi regarder du côté des dépenses fiscales et des allègements de cotisations sociales qui représentent environ 200 milliards d'euros de manque à gagner pour les recettes publiques.**

**Une bonne gestion de l'argent public doit en effet démontrer que « les dépenses fiscales » et autres « niches sociales » sont efficaces. Il faut également mettre en garde contre une approche budgétaire et comptable qui a trop longtemps guidé les choix des gouvernements. Ainsi, lorsqu'une baisse du niveau de remboursement des dépenses de santé est décidée, on ne prend jamais en compte les répercussions. Il a en effet été observé que lorsque le niveau de remboursement diminue, certaines personnes renoncent à se faire soigner. Mais lorsque leur santé se dégrade, l'hospitalisation s'impose et l'opération se révèle au bout du compte plus coûteuse pour la société. Privilégier la prévention et un bon suivi médical rime donc avec gérer intelligemment l'argent public.**

**La même logique est applicable à l'emploi public : ainsi, plus il y aura de fonctionnaires à la DGFiP, mieux les contribuables seront renseignés, les collectivités locales conseillées, et la fraude fiscale détectée et combattue ! La dépense publique mérite mieux qu'un traitement purement comptable !**

# Le progrès technique au service de l'usager

**Tiens, je viens de me rendre compte que mon passeport risque d'être périmé.**

**Il va falloir que je le remplace ! Encore un tas de documents à servir, des déplacements à prévoir vers le service « ad hoc » de la mairie, sans oublier d'aller au bureau de tabac acheter mon timbre fiscal !**

**Suis déjà fatigué avant de commencer !**

**Ah mais cool, pas de panique, je vais me servir d'internet !!!**
**« Nom, prénom, date de naissance » etc, etc, trop cool... ça va marcher ! Ça marche !**

**Timbre fiscal waouh internet. Trop « easy », le tarif OK ça marche ... le paiement par carte bleue fastoche... Code secret de la banque... copier-coller et hop en voiture Simone !**

**Messages de confirmation, faire gaffe sévère aux spams.**
**Et Voili, voilà, je te le tire dans la boîte réception en ayant auparavant créé un répertoire "passeport".**

**Pointage du débit de ma carte avec le site de ma banque, nickel chrome grâce à une macro Excel qui fait du montant sur montant.**
**Pas besoin de passeport à court terme, tranquille Mimile ! Je range le tout, c'est cool !**

**Six mois plus tard ... tiens, au fait, besoin de mon passeport pour les vacances.**

**Vite, chercher tout ce dont j'ai besoin dans mon ordinateur, répertoire « passeport ».**

**Prise de rendez-vous sur le site de la mairie, c'est fait !**
**Bon, il y a de l'attente mais pas grave je maîtrise. Pensez un ancien programmeur, analyste, chef de projet, auditeur certifié et cadre sup, j'ai tout prévu y compris la lenteur des services, cette bande de fainéants.**

**Le jour J à l'heure H … je suis là !**
**J'ai fait une édition papier de mon dossier dématérialisé par précaution et mes photos en noir et blanc « horribles » sont certifiées conformes.**

**"Votre demande et votre timbre fiscal sont périmés ! "m'annonce « tout de go» l'employée de la mairie !**
**Les dieux de la dématérialisation ont tout prévu sauf de préciser qu'il y avait des délais de validité.**

**Retour à la case départ. Y'a plus qu'à tout recommencer !**

**Quand je pense aux subtilités de l'emport de documents lors d'une vérification de comptabilité et quand je pense aussi aux sous que j'ai dépensés en lieu et place de l'administration, je grogne un peu, voire beaucoup !**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française
Toutes vos démarches administratives maintenant disponibles en ligne !

**Par cette historiette, c'est tout le débat sur l'affectation des gains de productivité et la gestion du progrès technique qui est posé. Le service public est-il meilleur ? Ai-je payé moins cher le droit de timbre ? Les agents de la Dgfip ont-ils de meilleures conditions de travail ? Je crains fort que nous soyons perdants sur toute la ligne.**
**Il y a des lustres, un économiste, Olavi Niitamo (non il n'est pas Japonais mais Finlandais) avait insisté sur la nécessité de la formation pour éviter que le progrès technique nuise à l'homme.**

**Nos responsables ont-ils eu une réflexion sur le sujet ? Une question à poser plus que jamais !**

# La taxe foncière des propriétés bâties, mal aimée ou méconnue ?

**Pas un seul jour sans que la presse dénonce, chiffres à l'appui, l'augmentation phénoménale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la grande disparité des valeurs locatives, des taux d'imposition et bien sûr du montant à payer. Ce marronnier (*) ne se limite plus à l'automne, période de réception des avis d'imposition, il traduit une profonde méconnaissance de la fiscalité directe locale (FDL) et surtout toute la difficulté de faire vivre un slogan de campagne : supprimer la taxe d'habitation (TH) !**

**Comme nous avions dû le rappeler en son temps en 1989, les administrations financières ont une histoire y compris celle de la FDL. La taxe d'habitation est ainsi la lointaine héritière d'une des quatre vieilles contributions directes instituées au début de la Révolution française : la contribution foncière, la contribution mobilière, la patente et l'impôt sur les portes et fenêtres bien avant l'adoption de l'impôt sur le revenu en 1914 rendue nécessaire par l'effort de guerre.**

**Il était un temps où, lors des travaux de tournée en commune rurale ou lors des travaux de recensement en ville, la commission communale des impôts directs attribuait un loyer matriciel (LM) à chaque habitation. Ce travail annuel n'était pas sans difficultés, ni débats, surtout lorsque l'on fixait la « côte du château » (LM) suite à des élections communales. N'en déplaise à certains, la révision quinquennale des propriétés bâties (RQPB) a eu le grand mérite de fixer une valeur locative (VL) pour chaque logement sur une base déclarative tenant compte de la surface et, imparfaitement, de la qualité des locaux.**

**Si les VL de la TH sont certes perfectibles, pourquoi ne pas avoir supprimer aussi la TFPB puisque cette dernière est assise sur le revenu cadastral qui est strictement égal à la moitié de la VL ? La chose devient surréaliste lorsque l'on s'aperçoit, fort tardivement, que la TH sert aussi de support à la redevance audiovisuelle. Mystère et boule de gomme comme on disait autrefois du temps de la patente.**

**Mais pourquoi donc le taux d'imposition de la TFPB augmente-t-il si fortement ? Est-ce la faute à des exécutifs locaux irresponsables qui dépensent sans compter ?**

**Encore une fois, les promesses de campagne sont lourdes de conséquences. Les ressources issues des entreprises vont diminuant, ainsi la CVAE est diminuée de moitié, et toutes les communes n'ont pas un parc de résidences secondaires important, si bien que l'augmentation de la TFPB est le seul levier fiscal pour accroître les ressources propres de la collectivité.**

**Par esprit de cascade (il ne s'agit pas de rappels de TVA sur le résultat), qui va payer les pots cassés ? Les propriétaires (et par ricochet les locataires) et aussi l'écologie ! N'a-t-on pas besoin d'un vaste plan de rénovation des locaux pour économiser l'énergie ? Peut-on s'interroger sur la réalité de la libre administration des collectivités locales pourtant prévue par l'article 72 de la Constitution dans la mesure où ces dernières ne votent plus ou si peu l'impôt local ?**

**Les quatre vieilles étaient l'image d'une France où propriétés bâties et non bâties étaient le reflet de la richesse des possédants. La IIIème République, sous l'influence des hygiénistes, a eu l'intelligence de supprimer l'impôt sur les portes et fenêtres.**

**Nos gouvernants auront-ils l'intelligence de réformer la fiscalité directe locale pour en faire un outil au service de la décentralisation, plus juste, plus solidaire et plus soucieux de l'écologie ?**

**La question est posée, la réponse est en attente...**

**(*) Un marronnier : en journalisme, un marronnier est un article ou un reportage d'information de faible importance meublant une période creuse, consacré à un événement ...**

## Publicité des impôts un rêve finlandais ?
## Ou bien faut-il croire au père Noël ?

**C'est bien connu de toute la population française et cela embouteille les services de DGFIP : par dérogation au caractère secret des éléments relatifs aux revenus des contribuables, qui résulte de l'article L 103 du LPF, l'article L. 111 du LPF permet aux contribuables de prendre connaissance, auprès de la direction départementale des finances publiques dont ils relèvent, de certains renseignements sur les revenus et l'impôt sur le revenu d'autres contribuables.**

**Sans même connaître le Livre des Procédures Fiscales, deux chercheurs de Harvard et de la Chulalongkorn University en Thaïlande ont comparé la façon dont les citoyens de quarante pays envisageaient l'écart idéal entre haut revenu et bas revenu sur la base de données datant de 2012.**

**Ainsi , en France, on pense que le salaire d'un grand patron devrait être 6,7 fois plus élevé que celui du salarié en bas de l'échelle. Dans la réalité, cette même année 2012, en moyenne, la rémunération d'un chef d'entreprise est 104 fois plus élevée que celle de l'employé de base, le salaire moyen annuel d'un patron du CAC 40 étant de 2,25 millions d'euros.**

**Loin de Harvard et de la Thaïlande, comme chaque 1er novembre, la Finlande célèbre la «journée nationale de la jalousie». Ce jour-là, il est possible pour tous nos amis finlandais de savoir combien gagne son voisin ou sa voisine, son patron ou sa patronne, son ou sa député.e grâce à la publication du revenu imposable de chaque citoyen, au nom de la transparence.**

**Si une telle possibilité était offerte en France, tout porte à croire que les Français, vous savez ces riens qui vont bosser tous les matins, qui roulent au gazole et fument des gauloises, ne penseraient certainement plus qu'un grand patron devrait gagner 6 ou 7 fois ce que gagne un smicard.**

**Certes, on peut toujours avancer que cela se passe en Finlande et que l'état d'esprit des Français n'est pas mûr pour faire face à la triste réalité des écarts de revenus et de fortune. Mais on peut aussi penser que, sous couvert du secret des revenus des contribuables, cela permet aussi de rester entre-soi et que les vaches comme les lingots d'or seront bien gardés.**

**Peut-être que des salariés, parfois illettrés, pourraient demander à traverser la rue ou faire le tour du port de Marseille pour voir si, des fois, on ne sait jamais, il n'y aurait pas des personnes qui, sans se mettre la rate au court-bouillon ni avoir les vertèbres de traviole, gagnent beaucoup sans se crever la paillasse.**

**Et bien figurez-vous que lors du Congrès de Narbonne en 1974, les congressistes avaient voté dans l'enthousiasme la publicité des impositions. Le bureau national de l'époque avait pourtant dit que la chose allait être difficile, mais rien n'y fit, on voulait plus de transparence !**

**Mais qu'y-a-t-il donc de commun entre Helsinki capitale d'un pays du nord de l'Europe, la Finlande, et Narbonne, ville de congrès et cité viticole ? Sans doute être en avance sur son temps ou avoir raison trop tôt. Mais ne vaut-il pas mieux avoir raison trop tôt que de passer à côté de quelque chose d'essentiel ?**

**Certes, le Salmiakki Koskenkorva (mélange de vodka, de sirop de glucose et d'extrait de réglisse) n'est pas comparable au vin de la Clape, mais ces deux breuvages font chaud au cœur.**

**Au fond, la publicité des impositions c'est non seulement croire encore au Père Noël, c'est aussi ne pas renoncer à faire vivre un slogan que nous chantions déjà à Narbonne, il y a presque un demi-siècle : justice fiscale justice sociale ! Allez, vaut mieux tard que jamais, foi de retraité !**

---

**Pan sur les doigts !!!** **Une coquille a été relevée par l'un de nos fidèles lecteurs concernant l'article « bulletin de naissance de l'IR des pays européens » paru sur le bulletin du CLR d'octobre.**

**Il y est écrit ... « c'est la guerre de cent ans qui amène (le roi) à convoquer les Etats généraux en 1614 pour lever un impôt ». Bien sûr cette guerre était heureusement terminée en 1614 ! il s'agissait, en fait, des Etats généraux de 1439. En 1614, se sont aussi tenus des Etats généraux, mais au cours desquels le tiers état décriait, entre autre, l'injustice de l'impôt sur la Taille. Évidemment, pour un syndicaliste, la contestation d'un impôt injuste a prévalue sur sa création !**